



Communiqué
Pour diffusion immédiate

La FAE recommande l'acceptation des offres économiques du gouvernement

Laval, le 3 décembre 2010 – Réunies aujourd'hui en Conseil fédératif de négociation, les personnes déléguées de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont accepté le projet d'entente sur les clauses économiques avec le gouvernement québécois. L'entente économique sera par conséquent recommandée pour adoption aux enseignantes et enseignants lors des assemblées générales qui se dérouleront au cours des prochains jours.

Une reconnaissance importante à l'égard des femmes enceintes

Après avoir accepté l'entente de principe sur les clauses sectorielles, la FAE rejetait la proposition économique du gouvernement et décidait de poursuivre les négociations. Ce travail a permis de réaliser un gain important et de corriger la rémunération des enseignantes en retrait préventif. Ainsi, les enseignantes ne seront plus pénalisées financièrement lorsqu'elles se prévalent d'un retrait préventif pendant leur grossesse. Il s'agit d'une reconnaissance importante à l'égard des femmes enceintes qui, jusqu'à maintenant, étaient discriminées sur le plan financier lors du retrait préventif. La FAE a mené la bataille afin qu'on reconnaisse entièrement leur droit. Après l'acceptation de l'entente sectorielle plus tôt cet automne, une réponse positive des membres conclurait la négociation des dispositions nationales et permettrait la ratification d'une entente d'une durée de cinq ans.

« Nous avons poursuivi la négociation, convaincus qu'il y avait un principe important à défendre pour la reconnaissance des droits des enseignantes enceintes. À cet égard, nous saluons l'ouverture manifestée par la présidente du Conseil du trésor, M^{me} Michelle Courchesne, qui s'est rapidement engagée à régler cette épineuse question. Nous recommanderons maintenant à nos membres d'entériner cette entente économique à l'occasion des assemblées générales qui seront convoquées. Nous pouvons être fiers du travail accompli par la FAE au cours de cette première négociation. Cependant, cela ne doit pas nous faire oublier qu'un dossier prioritaire auquel il faudra apporter des solutions durables, celui des élèves en difficulté, est encore en négociation. On ne peut ignorer que le problème de l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) demeure entier, ce dossier n'ayant pu trouver sa conclusion durant la négociation. Nous avons convenu avec le gouvernement de poursuivre les discussions au sein d'un comité paritaire national sur cette question. La nouvelle ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Line Beauchamp, a promis des résultats d'ici juin prochain et nous croyons qu'il y a là une obligation de résultat », a déclaré le président de la FAE, Pierre St-Germain.

Les enseignantes et enseignants appellent à l'aide

Cela fait maintenant plus de dix ans que la FAE dénonce les pratiques d'intégration en classe ordinaire, une intégration qu'on a souvent qualifiée de sauvage. La FAE déplore les effets négatifs de l'intégration sur l'ensemble des élèves et la détérioration des conditions de travail du personnel enseignant. Depuis des années, les enseignantes et enseignants appellent à l'aide pour que l'on prenne mieux en compte la composition de la classe et afin d'être mieux épaulés par du personnel spécialisé et un soutien technique approprié. Les classes ordinaires ne peuvent répondre aux besoins de tous les élèves.

« Il y a là tout un chantier à compléter, une lourde commande pour le comité paritaire national qui doit poursuivre les travaux inachevés de la négociation et je tiens à affirmer que nous n'avons surtout pas l'intention de baisser les bras devant l'énorme tâche qui nous attend. Il y a une lutte à poursuivre et nous serons très actifs pour proposer des solutions qui tiennent compte de la réalité vécue par le personnel enseignant et tous les élèves, et ce, dans le respect de la mission de l'école publique », a précisé M. St-Germain.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller – Communication et relations médias
514 666-7763, poste 296 (bureau)
514 910-1754 (cellulaire)